

RAPPORT ANNUEL SUR LE PROGRAMME DE MIEUX-ÊTRE MENTAL

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P133 (2020-2021)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P133. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Les bénéficiaires de l'entente de financement doivent présenter au ministre le ***Rapport annuel sur le Programme de mieux-être mental***, qui doit comprendre les renseignements suivants :

1. Tous les bénéficiaires de l'entente de financement doivent inclure les renseignements **obligatoires** suivants :
 - A. Les bénéficiaires qui présentent un rapport sur les **programmes et activités communautaires** doivent inclure les renseignements suivants :
 - i. Nombre de travailleurs communautaires certifiés
 - ii. Nombre total d'intervenants communautaires
 - iii. Votre collectivité offrait-elle des mesures communautaires de soutien pour les toxicomanes? (Oui/Non)
 - B. Les bénéficiaires qui présentent un rapport sur les **équipes de mieux-être mental** doivent inclure les renseignements suivants :
 - i. Noms des collectivités ayant accès à l'équipe de mieux-être mental (c.-à-d. la zone desservie)
2. Les bénéficiaires de l'entente de financement doivent inclure les renseignements suivants, s'il y a lieu, selon leur plan de programme ou de travail :
 - A. Les bénéficiaires qui présentent un rapport sur les **programmes et activités communautaires** doivent inclure les renseignements suivants :
 - i. Promotion de la santé, prévention, développement communautaire et éducation
 - a. Type d'activités de formation offertes par la collectivité sur les signes et les symptômes et la réponse aux comportements suicidaires, y compris le nombre de séances et le nombre de personnes formées

- ii. Dépistage et intervention précoces
 - a. Type d'activités de dépistage et d'intervention précoces offertes dans votre collectivité
- iii. Coordination et planification des soins
 - a. Votre collectivité a-t-elle établi des liens avec des fournisseurs de services externes pour la prestation de services de promotion du mieux-être mental? (Oui/Non)
 - b. Nombre et type d'aiguillage vers des services et soutiens spécialisés
 - c. Nombre et type d'aiguillage vers des centres de traitement de la toxicomanie, y compris le nombre de demandes acceptées par les centres de traitement
- iv. Perfectionnement de la main-d'œuvre
 - a. Nombre total de professionnels de la santé
 - b. Nombre de professionnels et de travailleurs communautaires de la santé qui ont reçu une formation en soins adaptés aux traumatismes subis
- v. **Description** des réussites, des défis, des répercussions et des imprévus qui se sont produits au cours de l'exercice financier relativement aux activités de mieux-être mental dans la collectivité.
- vi. **Résumé** des résultats globaux liés aux activités de mieux-être mental dans la collectivité. Avez-vous atteint une partie ou la totalité des résultats attendus pour votre collectivité? Sinon, quelles sont vos priorités?

B. Les bénéficiaires qui présentent un rapport sur les **équipes de mieux-être mental** doivent inclure les renseignements suivants :

- i. Votre équipe de mieux-être mental offre-t-elle des services d'intervention en cas de crise? (Oui/Non)
- ii. Votre équipe de mieux-être mental offre-t-elle du counselling professionnel aux personnes ou aux familles? (Oui/Non)
- iii. Votre équipe de mieux-être mental compte-t-elle des intervenants qui offrent des approches et des services de soutien culturels aux personnes, aux familles ou aux collectivités? (Oui/Non) Si oui, combien?
- iv. Nombre et type d'activités culturelles offertes

- v. Nombre d'auxiliaires et de professionnels de la santé qui ont reçu une formation sur les soins adaptés aux traumatismes
- vi. Nombre total d'auxiliaires et de professionnels de la santé
- vii. **Description** des réussites, des défis, des résultats ou des imprévus qui se sont produits au cours de l'exercice financier.

Veillez communiquer avec la région pour obtenir un exemplaire du **modèle de rapport sur le Programme de mieux-être mental** en guise d'aide et de référence pour le respect des exigences de production de rapports.